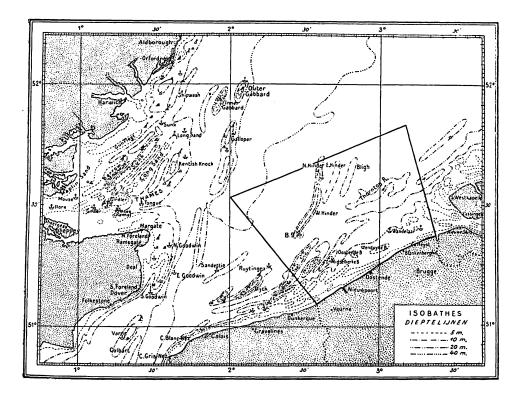
AVANT-PROPOS

Cette publication a pour but de donner aux récolteurs et aux chercheurs, d'une part, des renseignements d'ordre général sur les cœlentérés de la Belgique et, d'autre part, des moyens pratiques d'en identifier les espèces.



CARTE. A. - Région méridionale de la mer du Nord.

Le trait plein limite une zone arbitraire, à l'intérieur de laquelle un organisme est considéré comme appartenant à la faune marine belge.

Tous les cœlentérés habitent le domaine aquatique. Peu d'espèces vivent dans l'eau douce et dans l'eau saumâtre; on en trouve dans les eaux intérieures belges. Leur grande majorité ne subsiste que dans l'eau de mer. Comme espèce marine belge (carte A), je considère tout organisme fixé ou libre, recueilli ou signalé dans la zone marine sablonneuse comprise entre deux lignes quasi parallèles s'étirant, d'une part, le long de l'estran belge et, d'autre part, entre deux points situés, l'un au Sud, par 51°30′ latitude Nord et 2° longitude Ouest (Greenwich), et l'autre au Nord, par 51°50′ latitude Nord

et 3°10' longitude Ouest (Greenwich); une telle région comprend les bancs dénommés par les pêcheurs « Bancs des Flandres ».

Ce travail se base sur la revision de la bibliographie et de la distribution des cœlentérés belges publiée en 1947 (E. Leloup, 1947), revision qui traite également des questions de synonymie et de nomenclature. Autant que possible, l'iconographie se rapporte à des spécimens recueillis par les services d'exploration de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique; l'exécution des dessins est due à M. A. Engelen (Bruxelles).

Ma reconnaissance va au D^r V. Van Straelen, Directeur de l'Institut des Sciences naturelles de Belgique et Président de la Commission administrative du Patrimoine de l'Institut, qui m'a toujours soutenu de ses conseils désintéressés.